Image not found or type unknown

Je dois Repasser le code

Par **Greglema**, le **11/12/2014** à **16:25**

Bonjour,

Suite à une récidive donc à une annulation de 2 mois de permis, je peux repasser le code à partir du 06/01/15.
Dois-je m'inscrire à une préfecture ou je peux aller dans une Auto école proche de chez moi?
Je souhaite aussi à m'assurer que je récupérerai mes 2 permis(moto / voiture)
Ni le procureur ni le juge n'ont soumis à des test psychologiques et prises de sang.
J'espère ne pas avoir de mauvaises surprises...
Je vous remercie d'avance pour votre retour.
Greglema

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés